



## COLLEGE GEORGES DAVID

8 Place du 08 Mai 1945  
86110 MIREBEAU

Mirebeau, le 2 septembre 2021

Le Principal  
à  
Tous les parents d'élèves du collège

Objet : bourses de collège 2021/2022

Certaines familles peuvent prétendre à une **bourse de collège pour l'année 2021-2022**.

Les bourses sont attribuées pour une année scolaire. Elles se déclinent en plusieurs échelons, en fonction des ressources de la ou des personnes assumant la charge de l'élève et du nombre d'enfants à charge.

Les ressources et le nombre d'enfants à charge sont justifiés par l'avis d'impôt sur le revenu. Pour l'année scolaire 2021-2022, **c'est le revenu fiscal de référence de l'avis d'imposition 2021 sur les revenus de l'année 2020 qui est retenu**.

Cette année encore, la demande de bourse de collège en ligne est généralisée à tous les collèges publics de toutes les académies. Pour cela, les parents ou responsables d'élèves doivent se connecter au portail Scolarité-Services **du 2 septembre 2021 au 21 octobre 2021** avec le lien suivant <https://teleservices.education.gouv.fr/>

En tant que parent d'élèves, vous pourrez ainsi :

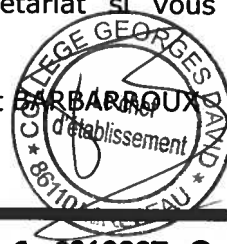
- faire une demande pour un ou plusieurs enfants scolarisés dans le même collège public
- récupérer directement vos données fiscales nécessaires à l'instruction de la demande sans joindre de pièces justificatives,
- **Pour Rappel** : La demande de bourse est pluriannuelle depuis l'an passé (une seule demande de bourse durant la scolarité de l'enfant). Les représentants légaux ayant donné leur consentement à la reconduction de la demande de bourse lors de leur demande en ligne de 2020 n'ont pas de demande à déposer cette année. Les demandes de 2020 feront l'objet d'une actualisation et d'un réexamen des données fiscales par l'établissement.
- connaître une estimation de la bourse à la fin de la saisie.

Pour savoir si vous avez droit à la bourse nationale et pour estimer son montant, vous pouvez utiliser le simulateur suivant : [calculateur-bourses.education.gouv.fr](https://calculateur-bourses.education.gouv.fr)

Toutefois, des demandes format papier restent possibles pour certaines situations particulières (pas d'adresses mail, pas d'accès internet, changement récent de situation personnelle en 2020...), il suffit de vous rapprocher du secrétariat du collège.

Dans tous les cas, vous pouvez contacter le secrétariat si vous souhaitez des renseignements complémentaires.

Vincent





## COMMENT DEMANDER UNE BOURSE DE COLLÈGE ?

Du 2 septembre au 21 octobre 2021

### LES INDISPENSABLES POUR MA DEMANDE DE BOURSE EN LIGNE



Mon numéro fiscal  
qui figure sur mon avis  
d'impôt 2021




L'identifiant et le mot de passe  
→ de mon compte  
EduConnect  
ou  
→ mes codes pour  
me connecter  
via France Connect  
**Plus d'informations au verso**



Mon adresse  
de messagerie  
électronique

### LE DÉROULEMENT DE MA DEMANDE

- 1 Je me connecte à **Scolarité services** avec mon compte EduConnect ou  France Connect  
<https://teleservices.education.gouv.fr/>  
Je clique sur "Bourse de collègue" et j'arrive sur le service.
- 2 Je fais une seule demande pour tous mes enfants scolarisés dans le même collège.
- 3 Je donne mon accord pour l'actualisation de mes informations fiscales chaque année durant la scolarité de mes enfants au collège. Dans ce cas, je n'ai plus besoin de faire une demande de bourse à chaque rentrée.
- 4 Je vois immédiatement si j'ai droit à une bourse et son montant.

Si vous vous apercevez que vous avez fait de bonne foi une déclaration erronée, n'oubliez pas de le signaler à l'établissement : vous avez le droit à l'erreur.

[education.gouv.fr/aides-financieres-college](https://education.gouv.fr/aides-financieres-college)





## EduConnect

Un compte unique pour suivre et accompagner  
la scolarité de mes enfants

### À QUOI SERT EDUCONNECT ?

EduConnect est un **compte unique** qui permet d'accéder à un ensemble de services et démarches en ligne pour suivre la scolarité de mes enfants.



**J'utilise ce compte :**  
— 1 identifiant / 1 mot de passe pour tous mes enfants  
— tout au long de leur scolarité (de l'école au lycée).



**Je peux accéder par exemple :**  
— aux **démarches en ligne** comme la mise à jour de la fiche de renseignement, la demande de bourse, etc.  
— au **livret scolaire** de mes enfants.

### COMMENT ÇA MARCHE ?

Sur [teleservices.education.gouv.fr](https://teleservices.education.gouv.fr)

1

Pour activer mon compte, j'ai besoin du numéro de téléphone portable donné lors de l'inscription de mes enfants.

2

Une fois que mon compte est activé, j'accède aux services et démarches en ligne associés à chacun de mes enfants.

### DES QUESTIONS ?

Si j'ai une question sur ma connexion ou la demande de bourse de collègue la plateforme d'assistance nationale est à ma disposition.



Elle sera disponible du lundi au vendredi de 8h à 20h et le samedi de 8h à 12h par téléphone au **0809 54 06 06** (prix d'un appel local)



ou en ligne à l'adresse : <https://assistanceteleservices.education.gouv.fr>